

Arrêté 2024-237
Portant désignation d'un membre au sein du Conseil des sports

Le Président par intérim de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation et notamment les articles L714-1 et D714-41 et suivants ;
- Vu** les statuts du service des activités physiques, sportives, artistiques et de pleine nature de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- Vu** l'arrêté 2023-09 du 11 janvier 2023 portant désignation des membres désignés au sein du Conseil des sports ;
- Vu** l'appel à candidature en date du 7 juin 2024, visant à pourvoir un siège vacant au sein du collège des personnalités désignées au sein du Conseil des sports ;
- Vu** les candidatures reçues dans les délais impartis ;
- Vu** l'avis rendu par le Directeur du SUAPS ;
- Vu** la désignation par le Président par interim de l'Université Lyon 2,

Arrête:

Article 1 : Madame Flore CARCIOFO est désignée en tant que membre du Conseil des sports, au titre des membres représentant les personnels administratifs et techniques de l' Université.

Article 2 : Le mandat de Madame Flore CARCIOFO prend effet à la date de signature du présent arrêté pour la durée du mandat restant à courir dans les conditions prévues par les statuts du SUAPS, soit jusqu'au 10 janvier 2025.

Article 3 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 21 juin 2024

James WALKER